

**MAIRIE DE LETRA**  
**Arrondissement de Villefranche**  
**RHONE**

**Compte rendu du Conseil municipal du 24 Novembre 2025**

Date de séance : 24 Novembre 2025

Date de convocation : 17 Novembre 2025

Date d'affichage : 18 Novembre 2025

**Présents :**

Didier Chavand, Laure Germain, Clara Magalhaes, Alexandra Benso, Jean-François Rivier, Françoise Pouvreau, Sophie Valette, Marie-Thérèse Laurent, Patrice Rivier, David Gerbe, Blandine Lamouroux, Delphine Laurent, Bénédicte Occhipinti ,Laurent Nancy

**Absents :**

Julien Parriaux donne pouvoir à Laurent Nancy

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants au cours de la séance : 15

Mme Françoise Pouvreau secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 3 novembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

**1° Délibération création poste Agent d'accueil**

Mr le maire explique que nous allons devoir créer un poste d'adjoint administratif pour pouvoir opérer une période de tuilage entre le départ de Mme Rosetti et l'arrivée de sa remplaçante ou remplaçant.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la Fonction Publique.

Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif indiqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

L'autorité territoriale propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'agent d'accueil, ouvert au grade suivant : adjoint administratif.

Cet emploi est créé à temps non complet à raison de 17,50/35 ème à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025. Eu égard aux besoins du service, en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, cet emploi d'agent d'accueil, de catégorie C pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

**MAIRIE DE LETRA  
Arrondissement de Villefranche  
RHONE**

**Le Conseil Municipal OUÏ l'exposé après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE :**

- **La création du poste d'agent d'accueil pour 17.5 heures par semaine au grade adjoint administratif catégorie C**

**Délibération n° 38/2025**

**2° Décision modificative.**

Le maire explique qu'il a fallu prendre une décision modificative sur le budget fonctionnement (dépenses) en date du 28/10/2025.

- Chapitre 011 compte 6068 pour la somme de 11000 € (diminution de crédits)
- Chapitre 65 compte 65561 pour la somme de 11000 € (augmentation de crédits)

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DONNE ACTE de la décision modificative de changement de compte comptable.**

**3° Compte rendu de la commission RH.**

Mme Ochipinti explique que le CIA est passé à 300 euros pour un temps complet.

**4° Ouverture Eglise.**

Mme Allock propose d'ouvrir l'église de LETRA au public.

Après avoir pris les renseignements correspondants, il s'avère que la commune n'a pas la responsabilité d'ouvrir l'église.

C'est donc une décision qui sera prise sous la responsabilité du curé de la paroisse.

**5° Questions diverses.**

**Cantine :**

Mme Pouvreau explique qu'un enfant scolarisé à LETRA a été violent avec une dame du personnel de la cantine.

Elle demande au conseil son avis sur un changement du règlement de la cantine qui prévoirait une possibilité d'exclusion immédiate sans avertissement en cas de faits graves tels que des violences ou dégradations.

**MAIRIE DE LETRA  
Arrondissement de Villefranche  
RHONE**

**Epicerie :**

Les voisins qui habitent au-dessus de l'épicerie ont signalé des odeurs qui parvenaient de l'épicerie, Mmes Pouvreau et Magalhaes sont entrées dans les lieux et ont constaté que l'électricité ayant été coupée, les congélateurs ne fonctionnaient plus.

Elles ont donc jeté toutes les denrées qui se trouvaient dans les congélateurs et nettoyé ceux-ci. Mr le maire explique qu'il va demander le branchement de l'électricité, afin de pouvoir procéder au tri des marchandises restantes.

**Frelons asiatiques :**

Mme Laurent explique que les employés municipaux de Letra, Ternand et Chamelet ont détruit près de 50 nids de frelons, ce qui nous conforte dans la nécessité de continuer à nous saisir du problème. Bravo à eux.

Il faudra aussi réfléchir à l'achat de pièges plus performants pour le piégeage de printemps et solliciter l'implication des citoyens pour nous aider à les répartir sur l'ensemble du territoire de la commune afin d'améliorer encore cette prise en charge.

**Conseil municipal des enfants :**

Le CM des enfants organise une collecte de denrées pour personnes en difficulté.

La séance est levée à 21h 30

Le maire,

Didier Chavand